Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Poitiers



Comprendre l'INSPÉ
de l'académie de Poitiers

Glossaire
des termes et acronymes

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Poitiers

Année universitaire 2026 - 2027

Université de Poitiers

La Rochelle Université

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Poitiers

ACADÉMIE DE POITIERS
Liberté Egalité Fraternité

Comprendre l'INSPÉ de l'académie de Poitiers

Un glossaire pour partager des repères et une culture commune.

L'INSPÉ de l'académie de Poitiers est un environnement universitaire, professionnel et institutionnel riche, mais aussi complexe. Il associe deux universités, les services académiques de l'Éducation nationale, des équipes pédagogiques et administratives aux statuts variés, ainsi que des étudiants, élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires engagés dans différents parcours de formation.

Cette diversité s'accompagne d'un vocabulaire spécifique, composé de termes universitaires, d'acronymes, de dénominations administratives, de statuts et de dispositifs de formation dont la signification n'est pas toujours immédiatement accessible. Leur compréhension est pourtant essentielle pour se repérer dans l'organisation de l'Institut, identifier les responsabilités de chacun et comprendre les formations qui y sont dispensées.

Ce besoin de clarification est particulièrement marqué dans la période actuelle. La transformation de notre offre de formation, avec le déploiement de la Licence Professorat des écoles (LPE) et des masters Enseignement et Éducation (M2E), fait évoluer les parcours, les statuts des étudiants et stagiaires, les modalités de formation et les organisations pédagogiques. Parallèlement, l'accueil de nouveaux formateurs et formatrices, notamment issus de l'Éducation nationale, renforce le besoin de partager des repères communs entre des professionnels aux expériences et aux cultures institutionnelles différentes.

C'est dans cet esprit que nous avons souhaité mettre à disposition de toutes et tous ce glossaire. Sa diffusion à l'ensemble de notre communauté vise à permettre à chacune et chacun, quels que soient son statut et ses fonctions, de mieux comprendre l'environnement institutionnel où il étudie, se forme ou exerce ses missions.

Au-delà de l'explication des sigles, ce glossaire présente également les principales notions qui structurent notre fonctionnement, précise les rôles et les responsabilités des différents acteurs et éclaire les cadres pédagogiques, administratifs et institutionnels dans lesquels s'inscrivent nos activités. Il a vocation à être consulté ponctuellement, au gré des questions rencontrées, et à évoluer avec nos formations et nos organisations.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Denis Alamargot
Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers

Estelle Bertrand-Guérin
Responsable administrative de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers

A

ADE (UPplanning)

ADE, également appelée UPplanning, est une application de l'Université de Poitiers utilisée pour la gestion et la consultation des emplois du temps. Les formateurs y consultent leurs enseignements, les groupes concernés, les salles et les éventuelles modifications de planning. Selon les organisations locales, les emplois du temps sont élaborés par les responsables pédagogiques de site, les délégués aux emplois du temps et les services de scolarité.

Année scolaire

Période de référence des écoles et des établissements du premier et du second degré. Son calendrier est fixé nationalement et rythmé par les vacances scolaires propres à chaque zone. Elle ne doit pas être confondue avec l'année universitaire, dont le calendrier est distinct. Les formateurs praticiens exerçant simultanément dans une école ou un établissement scolaire et à l'INSPÉ doivent être particulièrement attentifs à cette différence, les pauses pédagogiques de l'université ne correspondant pas systématiquement aux vacances scolaires, et inversement.

Année universitaire

Période de référence de l'enseignement supérieur au cours de laquelle sont organisés les enseignements, les stages, les évaluations, les jurys et les différentes activités de formation. Son calendrier est arrêté par l'Université de Poitiers et comprend des périodes d'interruption ou de pause pédagogique qui ne coïncident pas nécessairement avec les vacances scolaires.

B

BeeProf

BeeProf est l'environnement numérique de travail (ENT) de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers. Il permet d'accéder aux espaces collaboratifs, aux documents institutionnels, aux ressources communes et aux espaces de travail des équipes pédagogiques.

Chaque formateur dispose à cette fin d'une adresse fonctionnelle en @beeprof.fr, associée à un compte Google Education. Cette adresse permet notamment de s'authentifier sur BeeProf et d'accéder aux services et outils collaboratifs associés (espaces partagés, Drive et applications collaboratives). Elle n'a pas vocation à être utilisée comme adresse de messagerie pour les échanges avec les étudiants ou entre collègues. Ceux-ci s'effectuent au moyen des adresses institutionnelles de l'Université de Poitiers ou de La Rochelle Université et, selon les situations, des adresses professionnelles de l'Éducation nationale.

L’adresse en @beeprof.fr doit ainsi être comprise avant tout comme un identifiant fonctionnel donnant accès à l’environnement numérique collaboratif de l’INSPÉ et aux services Google Education qui lui sont associés, et non comme une messagerie professionnelle supplémentaire.

C

CAFFA - Certificat d’aptitude aux fonctions de formateur académique

Certification professionnelle de l’Éducation nationale destinée aux enseignants du second degré souhaitant exercer des missions de formation auprès des personnels. Le CAFFA atteste de compétences en ingénierie de formation, en accompagnement des professionnels, en analyse des pratiques, en conduite de dispositifs de formation et en animation de collectifs de travail.
Il constitue, dans la plupart des cas, la certification de référence des formateurs académiques. Certains enseignants peuvent toutefois exercer des missions de formation académique sans être encore titulaires du CAFFA, notamment dans le cadre de besoins particuliers identifiés par le rectorat ou des besoins de l’INSPÉ.

CAFIPEMF - Certificat d’aptitude aux fonctions d’instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

Certification professionnelle de l’Éducation nationale destinée aux professeurs des écoles souhaitant exercer des fonctions de maître formateur et contribuer à la formation initiale et continue des enseignants du premier degré. Le CAFIPEMF atteste de compétences dans l’analyse et l’accompagnement des pratiques professionnelles, la conception et la conduite d’actions de formation, l’observation et l’analyse de situations d’enseignement ainsi que l’accompagnement du développement professionnel des enseignants.

Il constitue la certification de référence pour exercer les fonctions de professeur des écoles maître formateur (PEMF). Les titulaires du CAFIPEMF peuvent notamment contribuer à la formation des futurs professeurs des écoles et des personnels enseignants stagiaires, à leur accompagnement et au suivi de leurs stages.

À l’INSPÉ, la qualité de PEMF et, par conséquent, la détention du CAFIPEMF constituent la voie permettant à un professeur des écoles d’intervenir comme formateur praticien mis à disposition (MD), dans le cadre de la décharge réglementaire pour fonctions de formateur du premier degré, correspondant à 33 % de son service. En revanche, la détention du CAFIPEMF n’est pas une condition requise pour exercer comme formateur praticien en service partagé (SP) : le recrutement sur ces fonctions repose sur le profil du poste, l’expérience et les compétences professionnelles du candidat ainsi que sur sa capacité à contribuer aux formations de l’INSPÉ.

Conseil de formateurs

Réunion organisée sur chacun des quatre sites de l'INSPÉ. Elle rassemble l'ensemble des formateurs intervenant sur le site afin d'échanger sur la vie pédagogique locale, les évolutions des formations, l'organisation des enseignements et les principales échéances de l'année universitaire.

Conseil d'Institut (CI)

Le Conseil d'Institut (CI) est l'instance délibérative de l'INSPÉ. Il adopte les principales décisions relatives au fonctionnement de l'Institut, notamment les règles relatives aux examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC), ainsi que le budget de l'Institut ; il approuve les contrats pour les affaires intéressant l'Institut et est consulté sur ses recrutements.

Sa composition est définie par le Code de l'éducation. Le Conseil comprend au maximum trente membres. Il associe des représentants élus des différentes catégories de personnels participant aux activités de formation : deux représentants des professeurs des universités et personnels assimilés ; deux représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés ; deux représentants des autres enseignants et formateurs relevant de l'enseignement supérieur ; deux représentants des personnels relevant de l'Éducation nationale ; deux représentants des autres personnels ; ainsi que quatre ou six représentants des usagers, selon la configuration retenue. Il comprend également un ou plusieurs représentants de l'établissement dont relève l'INSPÉ et au moins 30 % de personnalités extérieures, parmi lesquelles au moins un représentant d'une collectivité territoriale, des personnalités désignées par le recteur de région académique et des représentants des établissements d'enseignement supérieur partenaires.

Les représentants des personnels et des usagers sont élus au sein de collèges correspondant aux différentes catégories prévues par le Code de l'éducation. Pour les formateurs praticiens relevant du collège des autres enseignants et formateurs, la qualité d'électeur et l'éligibilité sont notamment subordonnées à une participation aux activités de l'INSPÉ correspondant à au moins 48 heures de leurs obligations annuelles d'enseignement. Les autres membres sont désignés selon leur qualité par les institutions qu'ils représentent ou selon les modalités prévues par les textes.

Les membres sont désignés pour cinq ans, à l'exception des représentants des usagers, dont le mandat est de deux ans. La composition du Conseil respecte le principe de parité entre les femmes et les hommes. Son président est élu par le Conseil parmi les personnalités extérieures désignées par le recteur de région académique.

Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

Instance consultative prévue par le Code de l'éducation, le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale ainsi qu'aux activités de formation et de recherche de l'INSPÉ.

Sa composition est définie par l'article D. 721-3 du Code de l'éducation. Il est constitué pour 50 % de membres de droit représentant, en nombre égal, l'établissement dont relève l'INSPÉ et chacun des établissements partenaires, et pour 50 % de personnalités extérieures, désignées pour moitié par le recteur d'académie et pour moitié par le Conseil d'Institut. Le COSP élit son président dans les conditions définies par le règlement intérieur de l'Institut. En cas de partage égal des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Comme le Conseil d'Institut, le COSP est constitué dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes. Ses membres sont désignés pour un mandat de cinq ans.

À la différence du Conseil d'Institut, le COSP n'est donc pas constitué à partir de collèges électoraux représentant les différentes catégories de personnels et d'usagers. Sa composition vise à associer les établissements universitaires partenaires et des personnalités extérieures afin d'apporter à l'Institut une expertise et un regard croisé sur ses orientations scientifiques, pédagogiques, partenariales et de recherche.

Conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement est une instance statutaire universitaire propre à chaque mention de formation. Il réunit les représentants des universités partenaires, du rectorat, des équipes pédagogiques, des étudiants et des partenaires professionnels. Il analyse le fonctionnement de la mention, examine les retours des différents acteurs et formule des propositions d'évolution dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des formations.

Cours magistral (CM)

Modalité d'enseignement universitaire principalement destinée à présenter, structurer et mettre en perspective un champ de connaissances, des concepts, des méthodes ou des cadres théoriques. Le cours magistral (CM) est particulièrement adapté à l'enseignement auprès de grands effectifs et peut notamment être organisé en amphithéâtre. Il permet de proposer à un ensemble important d'étudiants un cadre commun de connaissances et de références, qui pourra ensuite être approfondi, mobilisé ou mis en pratique dans d'autres modalités d'enseignement, notamment en TD, TP ou PPD, reposant généralement sur des effectifs plus restreints. À l'Université de Poitiers, les groupes sont constitués dans la limite de 40 étudiants en TD ou en PPD et de 20 étudiants en TP ou en PPD, selon la nature de l'activité pédagogique concernée.

Le CM suppose de la part de l'enseignant ou du formateur une maîtrise approfondie et régulièrement actualisée du champ de connaissances enseigné. Sa préparation implique de prendre en compte les évolutions des savoirs disciplinaires, didactiques ou scientifiques, les résultats récents de la recherche ainsi que, lorsque le domaine l'exige, les évolutions institutionnelles et réglementaires. Le cours magistral ne consiste ainsi pas seulement à transmettre un corpus stabilisé : il vise également à en présenter l'organisation, les évolutions, les débats et les enjeux, en distinguant notamment les connaissances établies des questions qui demeurent discutées.

Le CM ne se réduit pas pour autant à un enseignement exclusivement transmissif. Y compris avec des effectifs importants, il peut intégrer des temps d'interaction, de questionnement, d'analyse de documents ou de situations et mobiliser des outils numériques favorisant l'activité

intellectuelle des étudiants. Il se distingue néanmoins du TD et du TP par une organisation généralement moins centrée sur l'accompagnement individualisé ou en petits groupes des activités réalisées par les étudiants.

Dans les formations de l'INSPÉ, le CM contribue notamment à l'acquisition, à la structuration et à l'actualisation des connaissances disciplinaires, didactiques, scientifiques, institutionnelles et professionnelles nécessaires à la formation et à l'exercice des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

D

Département de formation

Structure académique regroupant les formateurs intervenant dans un même champ disciplinaire, professionnel ou transversal. Les départements contribuent à l'élaboration des plans de formation, évaluent les besoins d'enseignement, coordonnent les enseignements relevant de leur champ, animent les équipes de formateurs et veillent à la cohérence académique des contenus et des pratiques de formation sur l'ensemble des sites.

L'INSPÉ comprend des départements disciplinaires, correspondant aux principaux champs d'enseignement : français et lettres, mathématiques, sciences et technologie, histoire-géographie, langues vivantes étrangères, arts, éducation physique et sportive, ainsi que sciences humaines et sociales pour l'éducation (SHSE). Il comprend également des départements transversaux, dont les enseignements et les activités concernent plusieurs disciplines et formations : Recherche et Numérique éducatif.

Chaque département est placé sous la responsabilité de l'un ou l'une de ses membres, qui en assure l'animation et la coordination, en lien avec les responsables de mention, de parcours et de site, ainsi qu'avec la direction de l'INSPÉ.

Diplôme universitaire (DU)

Diplôme d'établissement créé et délivré par une université, le diplôme universitaire (DU) permet de proposer une formation répondant à des objectifs spécifiques, notamment de professionnalisation, de préparation à un concours, de spécialisation ou de développement de compétences. À la différence des diplômes nationaux tels que la licence ou le master, son organisation, son contenu et ses modalités de validation sont définis par l'établissement qui le porte. Il se distingue également du diplôme interuniversitaire (DIU), dont l'organisation associe plusieurs universités.

L'INSPÉ de l'académie de Poitiers porte plusieurs diplômes universitaires répondant à des finalités différentes.

- *Le DU destiné aux Fonctionnaires Stagiaires (FS) à temps complet (FS DU)* accompagne les étudiants stagiaires exerçant en responsabilité à temps complet,

notamment lorsqu'ils sont déjà titulaires d'un master MEEF. La formation vise à accompagner leur entrée dans le métier et à consolider leurs compétences professionnelles. Elle est organisée en articulation avec l'EAFC et tient compte de l'expérience et des besoins de formation des stagiaires.

- *Le DU Préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles (DU Préparation CRPE)* propose une préparation universitaire au CRPE à des candidats qui ne suivent pas la LPE ou un parcours de master assurant cette préparation. Il permet de consolider les connaissances et compétences nécessaires aux épreuves du concours et d'accompagner les candidats dans leur préparation.

- *Le DU associé à la Certification d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (DU-CAPEFE)* prépare à la certification permettant d'attester des compétences attendues pour participer à l'enseignement dans des établissements français à l'étranger. Il contribue notamment au développement de compétences relatives aux contextes éducatifs internationaux et interculturels.
Ces différents DU illustrent la diversité des missions de l'INSPÉ au-delà des diplômes nationaux qu'il porte : accompagnement de l'entrée dans le métier, préparation aux concours et développement de compétences professionnelles spécifiques.

Diplôme interuniversitaire (DIU)

Diplôme d'établissement dont la formation est organisée conjointement par plusieurs universités, au minimum deux, qui en assurent le portage ou la mise en œuvre partenariale. Le caractère « interuniversitaire » du diplôme traduit ainsi la coopération de plusieurs établissements universitaires autour d'une même formation.

L'INSPÉ de l'académie de Poitiers est actuellement impliqué dans deux diplômes interuniversitaires. Le DIU destiné aux Fonctionnaires Stagiaires à mi-temps (FS DIU) accueille notamment les étudiants stagiaires déjà titulaires d'un diplôme national de master ou bénéficiant d'une expérience professionnelle reconnue leur permettant de suivre un parcours de formation adapté. À l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, sa maquette est très proche de celle du M2 M2E et une part importante des enseignements est mutualisée avec celui-ci.

L'INSPÉ met également en œuvre le DIU Sciences cognitives pour l'éducation et la formation (SCEF), co-porté par les INSPÉ des académies de Poitiers et de Créteil. Destinée aux professionnels de l'éducation et de la formation, cette formation leur permet d'approfondir leurs connaissances en sciences cognitives, de développer leur capacité à en apprécier les apports et les limites et de les mobiliser de manière éclairée dans l'analyse et l'évolution de leurs pratiques professionnelles.

DSDEN

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Les DSDEN sont partenaires de l'INSPÉ pour l'organisation des stages, le suivi des étudiants et des fonctionnaires stagiaires du premier degré au sein de chacun des quatre départements composant l'académie de Poitiers.

E

EAFC

L'École Académique de la Formation Continue organise et coordonne, sous l'autorité du rectorat, la formation continue des personnels de l'Éducation nationale. Elle identifie les besoins de développement professionnel, construit l'offre académique de formation et en assure le déploiement auprès des enseignants, des personnels d'éducation, d'encadrement et des autres catégories de personnels.

La formation initiale des élèves fonctionnaires, des fonctionnaires stagiaires et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires relève de l'INSPÉ, qui en assure la conception universitaire, la mise en œuvre pédagogique et l'accompagnement dans le cadre des masters Enseignement et éducation ou des diplômes interuniversitaires. L'EAFC y contribue toutefois de manière étroite, notamment pour l'articulation entre les stages et la formation, la relation avec les écoles et les établissements d'accueil, la mobilisation des tuteurs de terrain ainsi que le lien avec les corps d'inspection et les services académiques.

Les deux structures interviennent ainsi de manière complémentaire : l'INSPÉ porte la formation initiale et son adossement universitaire, tandis que l'EAFC contribue à son inscription dans le contexte professionnel académique et pilote, par ailleurs, la politique de formation continue. Leur coopération permet d'assurer une continuité entre formation universitaire, accompagnement en stage, entrée dans le métier et développement professionnel tout au long de la carrière.

eCandidat

Plateforme de candidature en ligne utilisée par les universités, notamment par l'Université de Poitiers, pour gérer les admissions dans certaines formations qui ne relèvent pas des plateformes nationales Parcoursup ou Mon Master. Contrairement à ces dernières, eCandidat n'est pas une plateforme nationale : chaque université dispose de sa propre instance et détermine les formations, les calendriers et les procédures de candidature qui y sont proposés.

Dans le cadre des formations portées par l'INSPÉ, eCandidat est notamment utilisé pour les candidatures au DU Préparation CRPE, au DU CAPEFE et au DIU Sciences cognitives pour l'éducation et la formation (SCEF). Il a également vocation à être utilisé pour certaines admissions en cours de cursus, notamment pour l'entrée en deuxième ou troisième année de la Licence Professorat des écoles (L2 ou L3 LPE).

Comme pour les candidatures relevant de Parcoursup ou de Mon Master, l'examen et le classement des dossiers sont assurés par des commissions constituées pour les formations concernées. Tous les formateurs de l'INSPÉ, quel que soit leur statut, peuvent être amenés à participer à ces commissions de classement, sur nomination du directeur de l'INSPÉ. Cette participation relève des responsabilités collectives associées à la mise en œuvre des formations et contribue au processus d'admission des étudiants au sein de l'Institut.

Élément constitutif (EC – relativement à une UE)

Composante pédagogique d'une unité d'enseignement (UE). Une UE peut être constituée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC), correspondant à des enseignements ou ensembles d'enseignements identifiés au sein de la maquette de formation.

Chaque EC contribue aux objectifs et aux compétences visés par l'UE à laquelle il appartient. Il peut disposer d'un volume horaire, de contenus, de modalités pédagogiques et, selon les MCCC de la formation, de modalités d'évaluation qui lui sont propres.

L'EC constitue ainsi un niveau d'organisation pédagogique plus fin que l'UE : plusieurs EC peuvent concourir de manière complémentaire à la construction et à la validation d'une même UE. Pour les formateurs intervenant dans différents EC d'une même UE, leur articulation et leur coordination sont essentielles afin d'assurer la cohérence des contenus, des apprentissages et des évaluations.

European Credit Transfer and Accumulation System (ECTS)

Système européen de crédits permettant de mesurer la charge de travail associée à une formation universitaire et de faciliter la reconnaissance des diplômes et des parcours d'études au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

En France, une année universitaire validée correspond à 60 crédits ECTS. La délivrance du diplôme national de licence requiert l'acquisition de 180 crédits ECTS (trois années d'études) et celle du diplôme national de master 120 crédits ECTS supplémentaires, soit 300 crédits ECTS au total après cinq années d'études supérieures.

Les crédits ECTS sont attribués lorsque les unités d'enseignement sont validées conformément aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences définies pour chaque formation. Ils constituent un repère commun facilitant la poursuite d'études, la mobilité des étudiants et la reconnaissance des diplômes au niveau européen.

Élève fonctionnaire

Étudiant inscrit en première année du master Enseignement et Éducation (M1 M2E) et lauréat d'un concours de recrutement de l'Éducation nationale. Il bénéficie du statut d'Élève Fonctionnaire (EF) et est rémunéré par l'État à hauteur d'environ 1 400 euros nets par mois pendant son année de formation.

Sa formation alterne des enseignements universitaires dispensés à l'INSPÉ et douze semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA), réalisées dans différentes écoles, établissements scolaires ou associations en lien avec l'éducation. Cette première année prépare la poursuite du parcours en deuxième année de master, durant laquelle l'étudiant devient fonctionnaire stagiaire, et accompagne la professionnalisation progressive vers l'exercice du métier.

EFL – Étudiant futur lauréat

Étudiant inscrit en M1 ou M2 M2E qui n'est pas encore lauréat d'un concours de recrutement de l'Éducation nationale. L'appellation EFL permet de le distinguer, dans le même parcours, des élèves fonctionnaires (EF) et des fonctionnaires stagiaires (FS).

Un EFL inscrit en M1 peut devenir fonctionnaire stagiaire en M2 M2E s'il réussit le concours de niveau L3 à l'issue de sa première année de master. S'il poursuit son cursus comme EFL jusqu'au terme du M2 et réussit le concours à la fin de cette année, il devient l'année suivante fonctionnaire stagiaire inscrit en DU et exerce en responsabilité à temps plein.

Le parcours de stage dépend ainsi de la situation de l'étudiant. L'EFL effectue 8 semaines de stage, sous la forme d'un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) en M1, puis, s'il demeure EFL en M2, d'un stage de pratique accompagnée (SPA) également de 8 semaines.

Environnement numérique de travail (ENT)

Ensemble de services numériques, de plateformes et d'espaces collaboratifs mis à la disposition des personnels, des formateurs et des étudiants pour accéder aux ressources et services nécessaires à leurs activités universitaires.

À l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, cet environnement numérique s'appuie sur plusieurs outils complémentaires : BeeProf (Google Education) pour les espaces collaboratifs, les documents partagés et les ressources communes des équipes de formation, ainsi que pour certaines activités de travail collaboratif avec et entre les étudiants ; IRIS pour l'accès aux informations, procédures et ressources administratives institutionnelles ; et UPdago (Moodle) pour les espaces pédagogiques, les ressources de cours, les activités et les échanges avec les étudiants.

Ces différents outils répondent à des fonctions distinctes et complémentaires et doivent être utilisés en fonction de la nature des informations, des ressources et des activités concernées.

F

Formateur académique (FA)

Enseignant du second degré bénéficiant d'une décharge de service pour exercer des missions de formation, notamment au sein de l'INSPÉ, dans le cadre du dispositif académique de formation. Les formateurs académiques interviennent en appui des corps d'inspection et contribuent à la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale.

Ils sont, dans la majorité des cas, titulaires du CAFFA (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique), qui atteste des compétences nécessaires à l'exercice de missions de formation d'adultes. Les formateurs académiques peuvent intervenir comme formateurs mis à disposition de l'INSPÉ. Selon les missions qui leur sont confiées, ils assurent des

enseignements disciplinaires, didactiques et transversaux, participent au suivi des stages, conduisent des visites de formation en qualité de référents de stage, prennent part aux jurys et contribuent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évolution des dispositifs de formation.

Fonctionnaire stagiaire (FS)

Personnel nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire à la suite de sa réussite à un concours de recrutement de l'Éducation nationale. Dans le cadre de la réforme de la formation initiale, sa situation de formation et sa quotité d'exercice dépendent notamment du concours dont il est lauréat, de son niveau de diplôme et de la nature de la formation qu'il a antérieurement suivie.

Plusieurs situations doivent ainsi être distinguées :

- *Fonctionnaire stagiaire à mi-temps inscrit en M2 M2E (FS M2E)* : lauréat d'un concours externe organisé au niveau de la L3, il poursuit sa formation en deuxième année du master Enseignement et Éducation. Il alterne la formation universitaire à l'INSPÉ avec un stage en responsabilité à mi-temps.

- *Fonctionnaire stagiaire à mi-temps inscrit en DIU (FS DIU)* : lauréat d'un concours organisé au niveau de la L3 ou au niveau bac + 5, il est déjà titulaire d'un master ou se trouve dans une situation ne conduisant pas à une inscription en M2 M2E, sans avoir suivi un master MEEF lui permettant d'être placé directement à temps plein. Il effectue son année de fonctionnaire stagiaire à mi-temps et suit à l'INSPÉ une formation en DIU. La maquette de ce DIU est très proche de celle du M2 M2E et une part importante des enseignements est mutualisée entre les deux formations.

- *Fonctionnaire stagiaire à temps plein inscrit en DU (FS DU)* : il exerce à temps plein en qualité de fonctionnaire stagiaire et bénéficie parallèlement d'une formation universitaire adaptée à sa situation, organisée dans le cadre d'un DU. Cette situation concerne notamment les lauréats des concours organisés au niveau bac + 5 remplissant les conditions permettant une affectation à temps plein, ainsi que les lauréats d'un concours organisé au niveau de la L3 déjà titulaires d'un master MEEF.

Dans ces différentes situations, l'année de stage constitue une année de formation et de professionnalisation conduisant, sous réserve de la validation des conditions requises, à la titularisation.

I

iMedia

Service de l'Université de Poitiers chargé de l'accompagnement informatique et numérique de l'INSPÉ. Il assure notamment l'assistance aux utilisateurs, la gestion des comptes, l'accès aux équipements et plateformes numériques ainsi que le suivi des dispositifs audiovisuels.

INSPÉ de l'académie de Poitiers

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Poitiers est une composante de l'Université de Poitiers, accréditée par le ministère pour principalement concevoir, mettre en œuvre et piloter de la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation. Dans le cas de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, la formation est portée par les deux universités de Poitiers et de La Rochelle, et le rectorat de l'académie de Poitiers, partenaires.

IRIS

Plateforme documentaire de l'Université de Poitiers regroupant les procédures administratives, les documents institutionnels et les informations destinées aux personnels. L'espace INSPÉ constitue la référence pour les informations administratives stabilisées.

J

Journée académique

Temps forts de la vie institutionnelle de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, les journées académiques réunissent plusieurs fois par an l'ensemble des personnels administratifs et des équipes de formation des quatre sites de l'Institut - Poitiers, Angoulême, Niort et La Rochelle. Elles associent les enseignants-chercheurs, les enseignants, les formateurs praticiens mis à disposition ou en service partagé ainsi que, selon les thèmes abordés, les vacataires et les partenaires concernés.

Organisées alternativement sur les différents sites de l'INSPÉ, elles permettent de partager les orientations stratégiques de l'Institut, d'accompagner les évolutions nationales de la formation des enseignants et des personnels d'éducation, de présenter les projets en cours et de conduire des travaux collaboratifs associant les différentes catégories de personnels.

Ces journées contribuent au développement d'une culture académique commune, au renforcement des liens entre les équipes des différents sites et à la construction collective des formations. Elles constituent également un temps privilégié d'accueil et d'intégration des nouveaux formateurs. Les journées académiques représentent ainsi un espace de pilotage partagé, de réflexion collective et de développement professionnel, au service de la cohérence des formations à l'échelle de l'académie.

L

Licence Professorat des écoles (LPE)

Formation universitaire en trois années conduisant au diplôme national de licence, soit 180 crédits ECTS, la Licence Professorat des écoles constitue la nouvelle voie de préparation au métier de professeur des écoles. Elle articule des enseignements disciplinaires, didactiques et professionnalisant, une initiation à la recherche, une découverte progressive du système éducatif ainsi que des stages d'observation et de pratique accompagnée réalisés dans différents contextes éducatifs et hors éducatifs.

La LPE prépare les étudiants au concours de recrutement de professeur des écoles, organisé au cours de la troisième année de licence. Les étudiants admis poursuivent ensuite leur formation en première année du master Enseignement et Éducation – Professorat des écoles (M1 M2E) en qualité d'élèves fonctionnaires.

Les étudiants non admis au concours peuvent également candidater à une poursuite d'études en master, dans les conditions définies par les établissements, via la plateforme nationale MonMaster.

La formation repose sur une professionnalisation progressive, associant les apports universitaires, les expériences de terrain et le développement d'une posture réflexive, afin de préparer les futurs professeurs des écoles à l'exercice de leurs responsabilités professionnelles.

M

Maquette de formation

Document officiel de l'université décrivant l'architecture d'une formation conduisant à un diplôme. La maquette précise notamment les unités d'enseignement (UE), leur éventuelle décomposition en éléments constitutifs (EC), leur organisation en semestres, les volumes horaires, les crédits ECTS, les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC), ainsi que les règles de validation du diplôme.

Élaborée dans le cadre de l'accréditation de l'offre de formation des universités, elle constitue le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les enseignements et garantit la conformité de la formation aux exigences nationales applicables aux diplômes universitaires.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation, les maquettes des licences Professorat des écoles (LPE) et des masters Enseignement et Éducation (M2E) sont élaborées en cohérence avec les référentiels nationaux de formation, les décrets définissant les blocs de formation, ainsi que les arrêtés relatifs aux diplômes nationaux.

Elles sont ensuite déclinées, au sein de chaque département de formation ou parcours, en plans de formation, qui en constituent la traduction pédagogique et opérationnelle.

Master Enseignement et Éducation (M2E)

Diplôme national de master en deux années conduisant à l'acquisition de 120 crédits ECTS, le master Enseignement et Éducation prépare à l'exercice des métiers de professeur des écoles, de professeur du second degré, de professeur de lycée professionnel et de conseiller principal d'éducation. Il se décline en trois mentions : Professorat des écoles, Professorat du second degré, organisée en différents parcours disciplinaires, et Conseiller principal d'éducation.

La première année, ou M1 M2E, accueille principalement les lauréats des concours de recrutement sous le statut d'élève fonctionnaire. Elle articule les enseignements universitaires avec douze semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée, effectuées dans différents contextes éducatifs. Elle vise à développer progressivement les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice du métier tout en préparant l'entrée en responsabilité.

La deuxième année, ou M2 M2E, est suivie sous le statut de fonctionnaire stagiaire. Elle associe la formation universitaire à un stage en responsabilité à mi-temps d'une durée de dix-huit semaines dans une école ou un établissement scolaire du premier ou du second degré. Cette année permet de consolider les compétences professionnelles et s'inscrit dans le processus conduisant à la titularisation.

Le master articule les savoirs disciplinaires et didactiques, l'analyse des situations professionnelles, la connaissance du système éducatif, les stages et la formation à et par la recherche. Les étudiants réalisent notamment un mémoire fondé sur le traitement scientifique d'une question professionnelle, destiné à développer leur capacité d'analyse et leur posture réflexive.

Les étudiants non lauréats d'un concours peuvent également être accueillis en master, dans la limite des capacités d'accueil et selon les modalités définies par les établissements. Alors nommés Étudiants Futurs Lauréats (EFL), leur parcours est en partie adapté à leur statut et à leur projet professionnel.

Master MEEF - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Diplôme national de master préparant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, le master MEEF se déclinait notamment en quatre mentions : *premier degré, second degré, encadrement éducatif* et *Pratiques et ingénierie de la formation*. Il associait des enseignements disciplinaires, didactiques et professionnels, des stages, une formation à et par la recherche ainsi qu'un mémoire de master.

Dans le cadre de la réforme nationale, les trois mentions conduisant directement aux métiers de professeur des écoles, de professeur du second degré et de conseiller principal d'éducation sont progressivement remplacées par la Licence Professorat des écoles et les masters Enseignement et éducation. L'année universitaire 2026-2027 constitue une période transitoire durant laquelle l'INSPÉ continue d'assurer les dernières deuxièmes années de *M2 MEEF premier degré, M2 MEEF second degré* et *M2 MEEF encadrement éducatif.*

La mention *MEEF Pratiques et ingénierie de la formation - MEEF 4 PIF* a vocation à perdurer après l'extinction des trois autres mentions. Elle demeure consacrée à la formation de professionnels intervenant dans les domaines de la formation, de l'accompagnement, de l'ingénierie pédagogique et du développement professionnel.

MCCC - Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) définissent le cadre réglementaire dans lequel sont organisées les évaluations d'une formation universitaire. Associées à la maquette de formation et adoptées par les instances compétentes de l'établissement, elles précisent les modalités selon lesquelles les connaissances et les compétences des étudiants sont évaluées et les unités d'enseignement (UE), les semestres et le diplôme sont validés.

Les MCCC déterminent notamment les évaluations prévues au sein des différentes UE ou de leurs éléments constitutifs (EC), leur place dans le contrôle continu ou les autres modalités de validation et les règles applicables au calcul des résultats. Elles précisent également la nature des évaluations retenues. À l'Université de Poitiers, celles-ci relèvent des natures institutionnellement définies et présentées dans l'entrée « Natures d'évaluation » de ce glossaire : écrit sur table, production écrite, épreuve orale, mémoire avec ou sans soutenance, rapport, soutenance, production ou pratique, quitus, notamment.

Pour le formateur, les MCCC constituent donc le cadre de référence de ses fonctions d'évaluation certificatives. Il lui appartient de concevoir et de mettre en œuvre les évaluations qui lui sont confiées en cohérence avec les objectifs et les compétences travaillés dans ses enseignements, mais dans le respect de la nature et des modalités arrêtées pour la formation. Il contribue, avec les autres membres de l'équipe pédagogique, à expliciter les attendus, à définir des critères d'évaluation partagés lorsque cela est nécessaire, à évaluer les productions ou les compétences des étudiants et à transmettre les résultats selon les procédures et calendriers prévus.

La nature ou les modalités d'une évaluation inscrites dans les MCCC ne peuvent ainsi être modifiées unilatéralement par un formateur en cours d'année. Toute évolution susceptible de modifier le cadre adopté doit être examinée collectivement et suivre les procédures prévues par l'établissement. Cette règle contribue à garantir la cohérence de la formation, la sécurité juridique des évaluations et l'égalité de traitement entre les étudiants, notamment lorsqu'une même formation est déployée sur plusieurs groupes ou plusieurs sites.

Les MCCC doivent enfin être portées à la connaissance des étudiants. Les formateurs veillent, pour les évaluations dont ils ont la responsabilité, à leur présenter suffisamment en amont leur nature, leurs attendus, leurs critères et leur calendrier. Les MCCC ne constituent donc pas seulement un document administratif : elles organisent l'exercice collectif et réglementé des fonctions d'évaluation certificatives au sein d'une formation universitaire.

Mise à disposition (MD)

Modalité d'exercice permettant à un enseignant de l'Éducation nationale exerçant des fonctions de formateur d'intervenir à temps partiel à l'INSPÉ dans le cadre de la décharge de service dont il bénéficie à ce titre. Dans le premier degré, elle concerne les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) ; dans le second degré, les formateurs académiques (FA).

Le formateur MD demeure pleinement rattaché à l'Éducation nationale et conserve son affectation dans son école, son établissement ou son service. Contrairement au formateur en service partagé (SP), il n'est pas détaché à temps partiel auprès de l'Université : son activité à l'INSPÉ s'inscrit dans le temps libéré par sa décharge de formateur.
Son service à l'INSPÉ est défini en fonction de cette décharge, des besoins de formation et des missions précisées dans la fiche de poste publiée lors de l'appel annuel à candidatures. Il peut comprendre des enseignements, des fonctions de référent de stage, la participation aux évaluations et aux jurys ainsi que, proportionnellement à sa quotité d'intervention, des activités collectives contribuant au fonctionnement et à la coordination des formations.

Le formateur MD est invité à se référer attentivement à la fiche de poste correspondant à sa fonction, diffusée lors de l'appel à candidatures. Celle-ci constitue le document de référence pour connaître la répartition de son activité à l'INSPÉ et les quotités de travail attendues pour les différentes missions qui lui sont confiées. Elle permet notamment de situer la part respective des enseignements, des activités liées aux stages et, le cas échéant, des autres responsabilités entrant dans son service.

Pour les recrutements intervenant à compter de 2024, conformément à la convention-cadre de l'INSPÉ, la mise à disposition est accordée pour une durée d'une année, renouvelable trois fois, soit une durée maximale de quatre années consécutives. Cette durée vise notamment à permettre le renouvellement régulier des formateurs praticiens et des expériences professionnelles mobilisées dans les formations. Des durées plus longues peuvent toutefois être exceptionnellement considérées lorsqu'un formateur exerce au sein de l'INSPÉ une responsabilité majeure dont la continuité nécessite une stabilité particulière.

MonMaster

Plateforme nationale de candidature à l'entrée en première année des formations conduisant au diplôme national de master. Elle permet aux candidats de consulter l'offre de formation, de déposer leurs candidatures et de centraliser leurs vœux dans le cadre d'un calendrier national. Les établissements examinent ensuite les candidatures et organisent l'admission dans leurs différentes mentions et parcours de master.

Dans le cadre des formations portées par l'INSPÉ, Mon Master constitue notamment la plateforme de candidature pour les étudiants souhaitant intégrer en première année les masters Enseignement et éducation (M2E) lorsqu'ils ne relèvent pas d'une admission liée à leur réussite à un concours de recrutement.

L'examen et le classement des candidatures relevant de la plateforme nationale MonMaster sont assurés par des commissions constituées pour les formations concernées. Tous les formateurs de l'INSPÉ, quel que soit leur statut, peuvent être amenés à participer à ces commissions de classement, sur nomination du directeur de l'INSPÉ. Cette participation relève

des responsabilités collectives associées à la mise en œuvre des formations et contribue au processus d'admission des étudiants dans les masters de l'Institut.

Moodle - UPdago (Université de Poitiers)

Moodle est une plateforme pédagogique en ligne largement utilisée dans l'enseignement supérieur à l'échelle internationale. Elle permet aux équipes de formation de créer des espaces de cours, d'organiser les ressources, de proposer des activités pédagogiques, de recueillir les travaux des étudiants et, lorsque cela est prévu, de mettre en œuvre certaines évaluations.

N

Natures d'évaluation (Université de Poitiers)

À l'Université de Poitiers, les modalités d'évaluation des étudiants sont organisées selon treize natures d'évaluation institutionnellement définies. La nature retenue pour chaque évaluation est précisée dans les maquettes de formation et les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC). Elle détermine le type d'épreuve, de production ou de situation sur lequel repose l'évaluation. UP_Définitions des natures d'évaluations_mars-2024.pdf

Les treize natures d'évaluation reconnues par l'Université de Poitiers sont :

- *Écrit sur table* (*ET)* : épreuve réalisée dans un temps limité, à une date et une heure déterminées, en salle d'examen ou à distance, sur papier ou sous forme dématérialisée ; elle permet notamment d'évaluer la compréhension et la mobilisation des connaissances.
- *Production écrite (PE)* : travail écrit structuré, réalisé sans surveillance, permettant d'évaluer la maîtrise d'un sujet, la réflexion développée et les compétences rédactionnelles.
- *Épreuve orale (EO)* : présentation devant un ou plusieurs évaluateurs permettant notamment d'apprécier la maîtrise du sujet, l'expression orale, la capacité de synthèse et l'argumentation.
- *Mémoire avec soutenance (MS)* : travail de recherche écrit suivi d'une soutenance orale permettant d'évaluer la qualité du mémoire, l'analyse critique, l'argumentation ainsi que les compétences de communication écrite et orale.
- *Mémoire sans soutenance (M)* : travail écrit approfondi permettant d'évaluer la maîtrise d'un sujet, les capacités de recherche et d'analyse critique ainsi que les compétences de communication écrite.
- *Rapport écrit avec soutenance (RS)* : rapport contextualisé dans le cadre d'un stage et suivi d'une présentation orale, permettant notamment d'évaluer l'analyse de l'expérience, des activités réalisées et des compétences développées.
- *Rapport écrit sans soutenance (R)*: rapport réalisé dans le cadre d'un stage permettant d'évaluer la réflexion de l'étudiant sur son expérience, les activités conduites et les compétences développées. UP_Définitions des natures d'évaluations_mars-2024.pdf

- *Soutenance (S)* : présentation orale devant un ou plusieurs évaluateurs, notamment dans le cadre d'un stage, d'un projet tutoré ou d'un exposé, permettant d'évaluer la maîtrise du sujet, la synthèse, l'argumentation et la communication orale.
- *Production technique (PT)* : réalisation technique conduite dans le cadre d'un projet, permettant notamment d'évaluer la conduite de projet, l'organisation, la communication et la résolution de problèmes. UP_Définitions des natures d'évaluations_mars-2024.pdf
- *Pratiques artistiques (PA)* : réalisation d'un travail de nature artistique permettant d'évaluer les compétences techniques et/ou la créativité de l'étudiant.
- *Pratiques sportives (PS)* : réalisation, préparation ou gestion d'une activité sportive permettant d'évaluer les compétences physiques et/ou tactiques ainsi que, selon les cas, l'arbitrage, la sécurité ou l'animation.
- *Pratiques techniques (PT)* : mise en situation réelle ou authentique permettant d'observer la maîtrise technique de l'étudiant et pouvant également intégrer une explicitation réflexive de l'activité réalisée.
- *Quitus (Q)* : validation fondée sur la présence à une activité ou, le cas échéant, sur la remise d'un document ; le quitus n'a pas pour objet d'apprécier une compétence.

Pour les formateurs, la nature d'une évaluation ne relève donc pas d'une décision individuelle prise au moment de sa conception ou de sa mise en œuvre. La nature d'évaluation prévue dans la maquette et les MCCC doit être respectée et portée à la connaissance des étudiants dès le début de l'année universitaire. Elle constitue le cadre dans lequel l'évaluation doit être conçue et organisée. Toute modification doit intervenir dans le cadre des procédures de modification des maquettes et des MCCC et ne peut être décidée ou appliquée unilatéralement par un formateur en cours d'année.

Nomenclature des usagers dans la nouvelle offre de formation

La nouvelle offre de formation distingue les usagers selon leur formation, leur niveau de formation, leur statut lorsqu'il y a lieu et leur mention ou diplôme caractérisant leur formation. Une nomenclature commune permet de les identifier sans ambiguïté dans les emplois du temps, listes de diffusion, tableaux de suivi et différents documents administratifs et pédagogiques.

LPE – Licence Professorat des écoles : licence préparant progressivement au métier de professeur des écoles et au concours de recrutement. Les étudiants sont identifiés selon leur année d'inscription :

- LPE-L1 : étudiant inscrit en première année de LPE ;
- LPE-L2 : étudiant inscrit en deuxième année de LPE ;
- LPE-L3 : étudiant inscrit en troisième année de LPE.

EF – Élève fonctionnaire : lauréat du concours de niveau L3 inscrit en première année du master M2E. L'identification précise la mention du master : EF-M2E-PE, EF-M2E-P2D ou EF-M2E-CPE.

EFL – Étudiant futur lauréat : étudiant inscrit en M1 ou M2 M2E qui n'est pas encore lauréat d'un concours. Son niveau est systématiquement précisé : EFL-M2E-PE/P2D/CPE M1 ou EFL-M2E-PE/P2D/CPE M2. Un EFL de M1 qui réussit le concours à l'issue de cette année devient FS-M2E en M2. Un EFL qui poursuit jusqu'au terme du M2 et réussit alors le concours devient l'année suivante FS-DU et exerce à temps complet.

FS – Fonctionnaire stagiaire : lauréat d'un concours accomplissant son année de stage. Selon son parcours et sa situation de formation, il relève de l'une des trois catégories suivantes :

- FS-M2E-PE / P2D / CPE : fonctionnaire stagiaire exerçant à mi-temps et inscrit en deuxième année du master M2E ;
- FS-DIU-PE / P2D / CPE : fonctionnaire stagiaire exerçant à mi-temps et inscrit en DIU ;
- FS-DU-PE / P2D / CPE : fonctionnaire stagiaire exerçant à temps complet et inscrit en DU.

M2E – Master Enseignement et Éducation : master de la nouvelle offre de formation préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

DIU – Diplôme interuniversitaire : formation suivie à l'INSPÉ par des fonctionnaires stagiaires exerçant à mi-temps qui ne sont pas inscrits en M2 M2E.

DU – Diplôme universitaire : formation suivie à l'INSPÉ par les fonctionnaires stagiaires exerçant à temps complet.

PE – Professeur des écoles : mention correspondant au premier degré.

P2D – Professeur du second degré : mention correspondant aux formations aux métiers de l'enseignement du second degré.

CPE – Conseiller principal d'éducation : mention correspondant à la formation des conseillers principaux d'éducation.

La nomenclature permet ainsi d'identifier immédiatement le public concerné. Pour la licence, LPE-L1, LPE-L2 et LPE-L3 indiquent la formation et le niveau. À partir du master, la nomenclature associe statut – formation – mention ou diplôme, auxquels s'ajoute le niveau lorsqu'il est nécessaire pour distinguer les EFL. Par exemple, EF-M2E-PE désigne un élève fonctionnaire inscrit en M1 M2E dans la mention PE ; EFL-M2E-P2D M2, un étudiant futur lauréat inscrit en M2 M2E dans la mention du second degré ; FS-DIU-CPE, un fonctionnaire stagiaire CPE exerçant à mi-temps et inscrit en DIU.

Notilus

Application de gestion des déplacements professionnels utilisée par l'Université de Poitiers. Notilus permet notamment d'effectuer les démarches nécessaires à l'organisation et à la prise en charge des déplacements réalisés dans le cadre des missions exercées pour l'INSPÉ.
Pour les formateurs praticiens, son utilisation peut notamment concerner la prise en charge des déplacements effectués depuis leur domicile ou leur lieu habituel de travail vers un site de l'INSPÉ, ainsi que les déplacements liés aux visites de stage, à la participation aux Journées académiques de l'INSPÉ (JA) ou à des interventions de formation réalisées sur un autre site de l'Institut que celui sur lequel ils interviennent habituellement.
Selon la nature du déplacement et les règles applicables, Notilus permet d'établir les éléments nécessaires à la mission et à la prise en charge des frais correspondants. Les démarches doivent être effectuées dans le respect des procédures et des délais définis par l'Université de Poitiers et l'INSPÉ.

À retenir : lorsqu'un déplacement effectué dans le cadre des missions confiées par l'INSPÉ peut ouvrir droit à une prise en charge, il convient de vérifier avant le déplacement les démarches à accomplir dans Notilus et les justificatifs à conserver.

P

Parcours (composant une mention d'un master)

Organisation pédagogique correspondant à une spécialisation au sein d'une mention, elle-même composante d'un master. Un parcours définit les enseignements, les stages, les modalités d'évaluation et les compétences correspondant à un métier, à un champ disciplinaire ou à une orientation particulière de la formation.

À titre d'exemple, la mention « Professorat du second degré » du master Enseignement et Éducation (M2E-P2D) se décline en onze parcours disciplinaires : Anglais, Éducation musicale et chant choral, Éducation physique et sportive (EPS), Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres modernes, Mathématiques, Sciences de l'ingénieur (SII), Sciences numériques et informatique (NSI), Sciences et technologies industrielles (STI) et Sciences de la vie et de la Terre (SVT).

Chaque parcours, ou parfois un ensemble de parcours comme dans le cas du pôle régional SII/NSI/STI, est placé sous la responsabilité d'un ou d'une responsable de parcours, qui en assure le pilotage pédagogique, coordonne les enseignements, veille à leur cohérence et accompagne les équipes de formation ainsi que les étudiants.

Dans le cas de la mention Professorat des écoles du master Enseignement et Éducation (M2E-PE), l'organisation est différente : la mention comporte un seul parcours, même lorsque la formation est dispensée sur plusieurs sites de l'INSPÉ. Pour les sites des campus d'Angoulême, de Niort et de Poitiers de l'Université de Poitiers, les étudiants relèvent ainsi d'un même parcours et d'une même maquette. Cette organisation implique une formation académique commune : les enseignements, leur organisation et si possible leur progression, ainsi que les modalités d'évaluation, doivent être harmonisés entre les sites, conformément à la maquette et aux MCCC communes. Le lieu de formation ne constitue donc pas, à lui seul, un parcours distinct et ne peut conduire à différencier les exigences de formation ou d'évaluation prévues par la maquette, garantissant ainsi l'égalité entre les étudiants ou les stagiaires.

A noter que le site INSPÉ du campus de La Rochelle Université met également en œuvre la mention M2E-PE dans le cadre de l'accréditation de l'INSPÉ. La Rochelle Université disposant toutefois d'une version spécifique de la maquette du M2E-PE, la déclinaison du parcours qui y est mise en œuvre peut présenter certaines différences avec celle appliquée sur les trois sites de l'Université de Poitiers. Ces spécificités demeurent celles prévues par la maquette correspondante et s'inscrivent dans le cadre commun de la mention et du référentiel national de formation.

Cette distinction est importante pour les formateurs : un site de formation ne constitue pas en lui-même un parcours. Le parcours est défini par l'architecture pédagogique et réglementaire

de la formation ; son déploiement sur plusieurs sites suppose, lorsqu'ils relèvent d'une même maquette, une mise en œuvre cohérente et harmonisée de celle-ci.

ParcourSup

Plateforme nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur utilisée pour gérer les candidatures à la première année des formations post-baccalauréat qui y sont référencées. Elle s'adresse principalement aux élèves de terminale préparant leur entrée dans l'enseignement supérieur, mais également aux étudiants ou autres candidats souhaitant se réorienter vers une formation de première année.

Dans le cadre des formations portées par l'INSPÉ, Parcoursup constitue notamment la plateforme de candidature et d'admission en première année de Licence Professorat des écoles (LPE). L'examen et le classement des candidatures sont assurés par une commission constituée à cet effet. Tous les formateurs de l'INSPÉ, quel que soit leur statut, peuvent être amenés à participer à cette commission de classement, sur nomination du directeur de l'INSPÉ. Cette participation relève des responsabilités collectives liées à la mise en œuvre des formations et contribue au processus d'admission des futurs étudiants de l'Institut.

Pause pédagogique

Période inscrite au calendrier universitaire durant laquelle aucun enseignement ne doit être programmé. La pause pédagogique constitue une interruption du calendrier des enseignements et doit être distinguée des vacances scolaires de l'Éducation nationale.

Les calendriers universitaire et scolaire ne se superposent pas nécessairement. Un formateur praticien peut ainsi être amené à assurer des enseignements à l'INSPÉ pendant une période correspondant aux vacances scolaires, dès lors que celle-ci ne correspond pas à une pause pédagogique prévue par le calendrier universitaire applicable à la formation. À l'inverse, aucun enseignement ne doit être programmé pendant une pause pédagogique, même lorsque celle-ci ne coïncide pas exactement avec les vacances scolaires.

À l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, il convient également de tenir compte de l'organisation sur deux établissements universitaires. Les sites d'Angoulême, de Niort et de Poitiers relèvent du calendrier universitaire de l'Université de Poitiers, tandis que le site de La Rochelle relève du calendrier de La Rochelle Université. Les périodes de pause pédagogique peuvent donc ne pas être strictement identiques entre les deux établissements.
Les calendriers universitaires précisent, pour chaque année, les périodes d'enseignement, les pauses pédagogiques, les périodes d'examens et les principales interruptions d'activité. Les formateurs doivent s'y référer pour organiser leurs enseignements et les distinguer du calendrier des vacances scolaires de l'académie de Poitiers.

À retenir : vacances scolaires et pauses pédagogiques ne sont pas synonymes. Pour déterminer si un enseignement peut être programmé à l'INSPÉ, le calendrier universitaire applicable au site et à la formation concernés constitue la référence.

PEES - Personnel enseignant et d'éducation stagiaire

Le Personnel enseignant et d'éducation stagiaire (PEES) est un fonctionnaire stagiaire, lauréat d'un concours de recrutement de l'Éducation nationale ou bénéficiant d'une voie d'accès reconnue comme équivalente. Derrière l'appellation PEES, plusieurs statuts et situations de formation doivent être distinguées. Les fonctionnaires stagiaires accueillis à l'INSPÉ peuvent relever de trois parcours :

- les fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 M2E, qui effectuent leur année de stage à mi-temps tout en préparant la deuxième année du master M2E ;
- les fonctionnaires stagiaires inscrits en DIU, également à mi-temps en établissement, qui suivent une formation universitaire adaptée à leur situation et à leur parcours antérieur ;
- les fonctionnaires stagiaires inscrits en DU, qui exercent à temps plein en établissement et suivent une formation universitaire adaptée.

Il importe donc, pour le formateur, d'identifier le parcours dont relève le stagiaire afin de situer correctement les attendus de sa formation. Plus précisément :

- *Les PEES "FS M2 M2E",* inscrits en deuxième année du master Enseignement et Éducation (M2E), exercent en responsabilité à mi-temps dans une école ou un établissement du premier ou du second degré et suivent parallèlement leur formation universitaire à l'INSPÉ. Lauréats du concours et fonctionnaires stagiaires, ils poursuivent ainsi leur formation de niveau master en articulant les enseignements disciplinaires, didactiques et transversaux avec l'exercice du métier en responsabilité. Leur formation accorde une place importante à l'analyse des pratiques professionnelles et à l'accompagnement de leur stage, notamment dans le cadre du tutorat mixte associant un référent INSPÉ et un tuteur désigné par l'Éducation nationale. L'année de M2 conduit à la validation du master M2E, accompagne leur entrée progressive dans le métier et concourt à leur titularisation.

- *Les PEES "FS DIU",* inscrits en diplôme interuniversitaire (DIU), exercent en responsabilité à mi-temps dans une école ou un établissement du premier ou du second degré et suivent parallèlement une formation universitaire à l'INSPÉ. Ils ne sont pas titulaires d'un master MEEF et bénéficient d'un parcours d'environ 250 heures, comprenant des enseignements disciplinaires, didactiques et transversaux. Leur formation est proche de celle des fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 M2E, avec lesquels une part importante des enseignements, de l'accompagnement et du suivi des stages est mutualisée.

- *Les PEES "FS DU"*, inscrits en diplôme universitaire (DU), sont titulaires d'un master MEEF et peuvent, à ce titre, exercer en responsabilité à temps complet dans une école ou un établissement scolaire. Leur formation, d'un volume d'environ 90 heures annuelles, vise à les accompagner dans leur prise de fonction, à consolider leurs pratiques professionnelles et à répondre aux besoins identifiés au cours de l'année de stage. Cette formation est organisée conjointement par l'INSPÉ et l'EAFC. Elle comprend une part fixe de 10 jours, soit 60 heures, assurée par l'INSPÉ, ainsi qu'une part modulable de 5 jours, soit 30 heures, choisie en fonction des besoins de développement professionnel du stagiaire et organisée par l'EAFC dans le cadre de l'offre académique de formation. Ce parcours tient compte de la quotité d'exercice, de l'expérience antérieure et des compétences déjà acquises, afin de rester compatible avec un service exercé à temps complet.

PEMF - Professeur des écoles maître formateur

Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF exerçant des missions de formation au sein de l'Éducation nationale et de l'INSPÉ. Il intervient notamment dans l'accompagnement des étudiants et des personnels en formation, le suivi des stages, l'analyse des pratiques professionnelles ainsi que dans les enseignements disciplinaires, didactiques et transversaux.

À l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, les PEMF interviennent principalement en qualité de formateurs mis à disposition (MD). Leur temps de mise à disposition ne peut excéder leur décharge de service pour fonctions de formateur, soit 33 % de leur service, supposant alors de réaliser 96 h de formation en face-à-face (incluant éventuellement des heures définies au référentiel administratif pédagogique). Ils demeurent pleinement rattachés à l'Éducation nationale et conservent leur affectation dans une école.

Selon les missions qui leur sont confiées, ils participent aux enseignements, au suivi des stages en qualité de référents de stage, aux évaluations, aux jurys, aux réunions des départements de formation, aux conseils de formateurs, aux groupes de travail et aux journées académiques.

Cette précision permet de distinguer les services administratifs et techniques de l'INSPÉ des services documentaires relevant du Service commun de documentation (SCD) de l'Université de Poitiers.

Personnels BIATSS - Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Sociaux et de Santé

Désigne l'ensemble des personnels non enseignants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les personnels BIATSS assurent des missions administratives, techniques, logistiques et d'accompagnement indispensables au fonctionnement des établissements et à la mise en œuvre de leurs activités de formation et de recherche.
À l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, les personnels BIATSS sont répartis entre différents services : Scolarité, Finances (budget et déplacements), Ressources humaines et Logistique. Ils contribuent au fonctionnement quotidien de l'Institut et à l'accompagnement de ses usagers et équipes pédagogiques.
A noter que les services documentaires accessibles aux usagers sur les sites de l'INSPÉ relèvent, quant à eux, du Service commun de documentation (SCD) de l'Université de Poitiers, et non directement de l'INSPÉ.

Plan de formation

Document pédagogique élaboré par les équipes de formation d'un département de formation ou d'un parcours, qui organise concrètement la mise en œuvre des enseignements prévus par la maquette universitaire. Il précise les objectifs de formation, les contenus, la progression des apprentissages, les modalités pédagogiques, les articulations entre les différents enseignements, les stages et les évaluations, ainsi que la répartition des interventions entre les formateurs.

Le plan de formation constitue la traduction opérationnelle de la maquette de formation. Il doit respecter les volumes horaires, les unités d'enseignement, les crédits ECTS et les modalités de contrôle des connaissances arrêtés par l'université.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation, le plan de formation est élaboré en cohérence avec le référentiel national de formation défini par le ministère chargé de l'Éducation nationale. Il garantit que les compétences professionnelles attendues sont progressivement construites tout au long du parcours, tout en laissant aux équipes pédagogiques la responsabilité de définir les modalités concrètes de leur mise en œuvre en fonction du contexte académique et des spécificités des formations.

Pratiques pédagogiques diversifiées (PPD)

Les pratiques pédagogiques diversifiées (PPD) regroupent des modalités d'enseignement favorisant la diversité pédagogique et le développement de l'autonomie des étudiants. Elles complètent les enseignements en présentiel en mobilisant des pédagogies actives, collaboratives ou hybrides, tout en conservant les mêmes objectifs d'apprentissage que les enseignements traditionnels. Elles sont intégrées aux maquettes de formation et font l'objet d'une comptabilisation spécifique dans le service des enseignants.

À l'Université de Poitiers, cinq catégories de pratiques pédagogiques diversifiées sont reconnues comme équivalent à des Travaux Dirigés :
- *la classe inversée*, qui consiste à mettre à disposition les ressources en amont afin de consacrer le temps de présence aux échanges, à la mise en activité et à l'approfondissement des apprentissages ;
- *la plateforme en autonomie*, reposant sur un parcours scénarisé réalisé de manière autonome sur la plateforme pédagogique UPdago ;
- *le suivi individualisé sur plateforme*, qui permet à l'enseignant d'accompagner les étudiants à distance grâce à des ressources, des activités, des retours personnalisés et des outils de suivi ;
- *la simulation et les jeux pédagogiques*, qui mobilisent des mises en situation, des jeux de rôle ou des jeux sérieux afin de développer les compétences professionnelles ;
- *la pédagogie par projet,* dans laquelle les étudiants construisent leurs apprentissages en réalisant un projet individuel ou collectif accompagné par l'enseignant.

Les PPD constituent un levier important de transformation pédagogique. Elles favorisent l'engagement des étudiants, la différenciation des apprentissages, le développement du travail collaboratif et l'acquisition progressive de compétences dans une logique d'autonomisation. Elles représentent un élément structurant des maquettes de formation de l'Université de Poitiers et sont encouragées dans l'ensemble des formations de licence et de master.

R

Référent de stage INSPE

Formateur désigné par l'INSPÉ pour intervenir, dans le cadre du tutorat mixte, auprès d'un Etudiant Futur Lauréat (EFL), d'un Fonctionnaire Stagiaire (FS) en deuxième année du master Enseignement et Éducation (M2 M2E), ou encore d'un Fonctionnaire Stagiaire (FS) en DIU. Le tutorat mixte associe le référent de stage désigné par l'INSPÉ et le tuteur désigné par l'Éducation nationale, qui interviennent de manière complémentaire dans le suivi de la professionnalisation.

Le référent de stage réalise les deux visites prévues au cours de l'année de formation. Chaque visite comprend l'observation du stagiaire en situation professionnelle et un entretien permettant d'analyser l'activité observée, d'apprécier le développement des compétences professionnelles et d'identifier les points d'appui, les difficultés éventuelles et les axes de progression. Elle donne lieu à la rédaction d'un rapport selon le cadrage défini par l'INSPÉ.

Ces rapports constituent des éléments du suivi institutionnel du stage. Pour les fonctionnaires stagiaires, ils sont notamment pris en compte par le directeur de l'INSPÉ pour établir, à l'issue de l'année de formation, l'avis relevant de l'Institut dans le cadre de la procédure de titularisation.

En dehors des deux visites, le référent entretient avec l'étudiant ou le fonctionnaire stagiaire des échanges ponctuels mais réguliers directement liés au déroulement du stage, notamment en amont et à la suite des visites. Il peut également échanger avec le tuteur de l'Éducation nationale et, lorsque la situation le nécessite, avec les responsables de la formation. Sa fonction ne se confond ainsi ni avec celle d'un mentor ni avec celle d'un accompagnateur individuel permanent : elle s'exerce dans le cadre précis des responsabilités confiées par l'INSPÉ au sein du tutorat mixte.

Responsable de département de formation

Enseignant ou enseignant-chercheur chargé d'animer et de coordonner un département de formation disciplinaire, professionnel ou transversal à l'échelle académique. Il réunit les formateurs relevant de son champ, quels que soient leur statut et leur site d'exercice, et organise les travaux nécessaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évolution des enseignements concernés.

En lien avec les responsables de mention, de parcours et de site, il coordonne notamment l'élaboration et l'actualisation des plans de formation, veille à la cohérence et à la progressivité des contenus et favorise leur articulation avec les référentiels nationaux, les maquettes, les stages et les autres composantes de la formation. Il contribue également à identifier les besoins d'enseignement et à organiser la concertation entre les formateurs du département.
Pour un formateur praticien, le responsable de département constitue l'interlocuteur privilégié pour les questions relatives aux contenus et à la progression des enseignements relevant de son

champ, à leur articulation avec les autres interventions ainsi qu'aux travaux collectifs conduits au sein du département.

Responsable de mention

Enseignant ou enseignant-chercheur chargé du pilotage académique d'une mention de formation. Il veille à la cohérence générale de la formation, à sa conformité avec le référentiel national, la maquette et les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC), ainsi qu'à l'articulation entre les différents parcours, sites, enseignements, stages et dispositifs de professionnalisation qui la composent.

Il coordonne les responsables pédagogiques et les équipes concernés par la mention, contribue au suivi de sa mise en œuvre et de ses évolutions et préside son conseil de perfectionnement. Il participe ainsi à l'analyse du fonctionnement de la formation et à la préparation des ajustements nécessaires dans une démarche d'amélioration continue.

Pour un formateur praticien, le responsable de mention constitue un interlocuteur pour les questions qui concernent l'organisation générale de la formation, ses objectifs, son cadre pédagogique et réglementaire ou les problématiques qui dépassent le périmètre d'un site, d'un parcours ou d'un enseignement particulier.

Responsable de parcours

Enseignant ou enseignant-chercheur chargé du pilotage pédagogique d'un parcours au sein d'une mention de master. Cette fonction concerne principalement les formations du second degré, dans lesquelles les mentions se déclinent en différents parcours disciplinaires ou professionnels.

Le responsable de parcours coordonne les enseignements et les équipes intervenant dans le parcours, veille à leur cohérence et à leur progression et assure leur articulation avec la maquette, les MCCC, les stages et les objectifs de professionnalisation. Il contribue également au suivi des étudiants, à l'organisation des évaluations et aux différentes échéances pédagogiques du parcours, en lien avec les services de scolarité et les autres responsables concernés.

Pour les formateurs intervenant dans le parcours, il constitue l'un des interlocuteurs privilégiés pour les questions relatives à l'organisation pédagogique de la formation, à la coordination des enseignements et des évaluations, au suivi des étudiants et à la mise en œuvre du parcours au cours de l'année universitaire.

Responsable pédagogique de site

Enseignant ou enseignant-chercheur chargé de coordonner la mise en œuvre des formations et la vie pédagogique sur l'un des sites de l'INSPÉ. Il assure, à l'échelle locale, l'articulation entre les orientations académiques de l'Institut, les différentes formations présentes sur le site et les conditions concrètes de leur mise en œuvre.

Il coordonne les équipes pédagogiques du site, anime notamment le conseil de formateurs et le conseil de vie de site et travaille en lien étroit avec les responsables de mention et de parcours, les responsables de département, les éventuels délégués et les services administratifs. Il contribue au suivi des étudiants et stagiaires et à la coordination des principales échéances pédagogiques et organisationnelles de l'année universitaire.

Pour un formateur praticien, le responsable pédagogique de site constitue l'interlocuteur de proximité privilégié pour les questions concernant le fonctionnement pédagogique du site, l'organisation locale des enseignements, le suivi des étudiants et stagiaires et, plus généralement, les difficultés nécessitant une coordination entre plusieurs acteurs du site.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Cadre qui protège la vie privée de chacun. À l'INSPÉ, il concerne directement le quotidien des formateurs, personnels et des étudiants dès qu'ils manipulent des données personnelles, par exemple lors d'enquêtes, de mémoires, de projets de recherche ou de collectes de retours auprès des élèves et des stagiaires. Il rappelle les bonnes pratiques : s'assurer de l'accord des participants, sécuriser les informations recueillies et ne les conserver que le temps nécessaire."

S

Service commun de la documentation (SCD)

Le Service commun de la documentation (SCD) est le service universitaire chargé de mettre à disposition des étudiants, enseignants et formateurs les ressources documentaires nécessaires à leurs activités de formation, d'enseignement et de recherche. Il organise notamment l'accès aux bibliothèques universitaires, aux collections imprimées et aux ressources numériques : ouvrages, revues scientifiques, bases de données, ressources électroniques et outils de recherche documentaire.

Pour les formateurs de l'INSPÉ, le SCD constitue une ressource importante pour préparer et actualiser les enseignements, identifier des références scientifiques et accompagner les étudiants dans leur formation à et par la recherche. Il peut également apporter un appui à la recherche documentaire, à l'utilisation des ressources numériques, à la maîtrise de l'information scientifique ainsi qu'à l'usage et à la citation des sources.

L'INSPÉ de l'académie de Poitiers est une composante de l'Université de Poitiers, accréditée par le ministère chargé de l'Éducation nationale pour assurer la formation des enseignants et des personnels d'éducation. Cette mission est mise en œuvre à l'échelle académique en s'appuyant sur l'Université de Poitiers et sur La Rochelle Université, établissement partenaire. Cette organisation se retrouve dans l'accès aux services documentaires : à Angoulême, Niort et Poitiers, les étudiants et formateurs disposent des services et ressources documentaires de l'Université de Poitiers ; à La Rochelle, ils bénéficient de ceux de La Rochelle Université. Les modalités d'accès aux ressources numériques à distance dépendent notamment des droits ouverts par le compte universitaire de l'établissement concerné.

Les ressources documentaires constituent enfin un support direct de la professionnalisation et de l'adossement universitaire des formations à la recherche. Les formateurs sont invités à les mobiliser dans leurs enseignements et à accompagner les étudiants dans la recherche, la sélection, l'évaluation critique et l'usage rigoureux des sources scientifiques, disciplinaires, didactiques, professionnelles et institutionnelles.

Service partagé (SP)

Modalité d'exercice permettant à un enseignant de partager son activité professionnelle entre l'Éducation nationale et l'INSPÉ. Le formateur en service partagé (SP) exerce ainsi simultanément dans une école ou un établissement scolaire et au sein de l'Institut, selon une quotité universitaire correspondant généralement à 25 %, 33 % ou 50 % de son service.
À la différence du formateur mis à disposition (MD), le formateur SP n'intervient pas à l'INSPÉ dans le cadre d'une décharge liée à une fonction de formateur de l'Éducation nationale. Il est détaché à temps partiel auprès de l'Université de Poitiers ou de La Rochelle Université pour la quotité correspondant à son activité à l'INSPÉ, tandis que la part restante de son service continue de relever de l'Éducation nationale. Il relève ainsi de deux employeurs pour les deux fractions de son activité.

L'accès à un service partagé n'est pas conditionné par la détention du CAFIPEMF ou du CAFFA. Le recrutement repose sur le profil du poste, l'expérience et les compétences professionnelles du candidat ainsi que sur sa capacité à transformer cette expérience en ressources de formation et à contribuer au projet pédagogique collectif de l'INSPÉ.
Le service réalisé à l'INSPÉ est défini en fonction de la quotité du service partagé, des besoins des formations et des missions précisées dans la fiche de poste publiée lors de l'appel à candidatures. Il comprend des enseignements et peut également intégrer des fonctions de référent de stage, la participation aux évaluations et aux jurys ainsi que des activités et responsabilités collectives contribuant au fonctionnement et à la coordination des formations.

Le formateur SP est invité à se référer attentivement à la fiche de poste correspondant à sa fonction, diffusée lors de l'appel à candidatures. Celle-ci constitue le document de référence pour connaître les missions associées au poste, la quotité universitaire correspondante et la répartition attendue de son activité au sein de l'INSPÉ.

Pour les recrutements intervenant à compter de 2024, conformément à la convention-cadre de l'INSPÉ, le service partagé est accordé pour une durée d'une année, renouvelable trois fois, soit une durée maximale de quatre années consécutives. Cette durée vise notamment à permettre le renouvellement régulier des formateurs praticiens et des expériences professionnelles mobilisées dans les formations. Des durées plus longues peuvent toutefois être exceptionnellement considérées lorsqu'un formateur exerce au sein de l'INSPÉ une responsabilité majeure dont la continuité nécessite une stabilité particulière.

Stage

Période de formation en milieu professionnel inscrite dans le cursus universitaire, permettant à l'étudiant ou au fonctionnaire stagiaire de découvrir, d'observer puis d'exercer progressivement les activités professionnelles correspondant au métier auquel il se prépare. Le stage participe

pleinement à la professionnalisation : il ne constitue pas une activité périphérique aux enseignements, mais une composante de la formation, articulée avec les savoirs disciplinaires, didactiques, pédagogiques et professionnels travaillés à l'INSPÉ.

Concernant leur organisation temporelle, les stages peuvent être organisés sous une forme massée, lorsqu'ils se déroulent de manière continue sur une ou plusieurs semaines, ou filée, lorsqu'ils sont répartis de manière régulière ou discontinue sur une période plus longue de l'année universitaire. Ces modalités répondent à des objectifs de formation différents et peuvent être articulées au sein d'un même parcours. La durée des stages, leur positionnement et leur répartition dans l'année, ainsi que leur organisation sous forme massée ou filée, sont définis par le plan de formation et relèvent du cadre de la formation tel qu'il figure dans le dossier d'accréditation et la maquette du parcours. Ils ne constituent donc pas de simples modalités d'organisation locale : leur programmation doit respecter le cadrage de la formation, notamment afin de garantir l'articulation prévue entre les périodes en milieu professionnel et les enseignements dispensés à l'INSPÉ.

Les modalités et les fonctions du stage varient selon la formation, l'année de cursus et le statut de la personne en formation :

- SO – Stage d'observation : concerne principalement la LPE. Il permet une première découverte structurée des contextes scolaires, des élèves, des pratiques professionnelles et du fonctionnement des écoles et établissements.
- SOPA – Stage d'observation et de pratique accompagnée : concerne pour une part les étudiants de la LPE ainsi que les étudiants et élèves-fonctionnaires de M1 M2E. Il permet d'observer l'activité professionnelle et de s'engager progressivement dans des situations d'enseignement ou d'éducation, sous la responsabilité et avec l'accompagnement d'un professionnel expérimenté, le tuteur de stage.
- SPA – Stage de pratique accompagnée : concerne cette année encore les étudiants de M2 MEEF qui ne sont pas recrutés pour exercer en responsabilité. L'étudiant intervient dans le contexte de sa formation, sous la responsabilité et avec l'accompagnement d'un professionnel expérimenté. Les Étudiants Futurs Lauréats (EFL) inscrits en M2 M2E effectuent également un SPA contrairement aux FS qui effectuent un SR (cf. plus bas).
- STAR – Stage en responsabilité : concerne cette année encore les étudiants de M2 MEEF spécifiquement recrutés et rémunérés pour exercer une activité d'enseignement ou d'éducation en responsabilité pendant leur stage. Celui-ci demeure une composante de leur formation universitaire, mais l'activité professionnelle y est exercée en pleine responsabilité.
- SR – Stage en responsabilité : concerne les Fonctionnaires Stagiaires (FS) de M2 M2E ainsi que les FS en DIU. Il constitue une modalité centrale de leur professionnalisation et leur permet d'exercer les activités correspondant au métier dans des conditions de responsabilité définies par leur statut et leur formation.

Les expériences réalisées en stage ont vocation à être préparées, analysées et exploitées dans les enseignements. Elles contribuent à la mise en relation des connaissances acquises en formation avec les situations professionnelles effectivement rencontrées et à la construction progressive des compétences professionnelles.

Les visites de stage concernent les SPA, les STAR et les SR. Pour ces différentes modalités de stage de M2 ou de DIU, elles s'inscrivent dans le cadre du tutorat mixte, qui associe un référent de stage désigné par l'INSPÉ et un tuteur désigné par l'Éducation nationale. Elles permettent

d’observer l’activité de l’étudiant ou du fonctionnaire stagiaire en situation professionnelle, de conduire avec lui un échange à partir de cette observation et donnent lieu à la rédaction d’un rapport.

Pour le formateur praticien, le stage constitue ainsi à la fois une expérience professionnelle structurante dans le parcours des personnes en formation et une composante de la formation universitaire avec laquelle les enseignements doivent être articulés. Selon les missions qui lui sont confiées, il peut contribuer à la préparation ou à l’exploitation des expériences de stage dans ses enseignements et, dans le cadre des stages de M2 concernés, exercer la fonction de référent de stage INSPÉ au sein du tutorat mixte et réaliser les visites prévues par le dispositif de formation.

T

Tutorat mixte

Dispositif de suivi des stages en responsabilité associant deux acteurs désignés par des institutions différentes et exerçant des fonctions complémentaires : un référent de stage désigné par l’INSPÉ et un tuteur désigné par l’Éducation nationale. À l’INSPÉ de l’académie de Poitiers, le tutorat mixte concerne les étudiants ou fonctionnaires stagiaires de deuxième année du master Enseignement et Éducation (M2 M2E), ainsi que les personnels enseignants et d’éducation stagiaires à mi-temps (FS DIU).

Le tutorat mixte permet de croiser le regard porté sur l’exercice professionnel dans l’école ou l’établissement avec celui porté depuis la formation universitaire. Le tuteur de l’Éducation nationale intervient au plus près du contexte d’exercice et de l’activité professionnelle. Le référent de stage intervient pour sa part au titre de l’INSPÉ et assure le lien entre le stage, le développement des compétences professionnelles et le parcours universitaire de formation.

Le référent de stage INSPÉ est désigné par l’Institut parmi ses formateurs, dans le cadre de l’organisation annuelle du suivi des stages. Cette désignation tient compte des formations et des compétences des formateurs, de leur service et de la répartition des stagiaires à suivre, mais également, autant que possible, de leur proximité géographique ou départementale avec le lieu de stage. Cette organisation vise notamment à limiter les déplacements et à assurer une répartition cohérente des visites sur l’ensemble du territoire académique. La fonction de référent de stage constitue ainsi une mission confiée au formateur par l’INSPÉ et inscrite dans son service.

Pour chaque étudiant ou stagiaire suivi, cette mission correspond à 5 heures inscrites au référentiel administratif et pédagogique : 1 h 30 pour chacune des deux visites de stage, soit 3 heures, auxquelles s’ajoutent 2 heures consacrées au suivi de l’étudiant ou du stagiaire au cours de l’année. Ce temps de suivi comprend notamment les échanges directement liés au déroulement du stage, en particulier en amont et à la suite des visites, ainsi que, lorsque cela est nécessaire, les échanges avec le tuteur de l’Éducation nationale ou les responsables de la formation.

Les deux visites comprennent une observation en situation professionnelle et un entretien permettant d'analyser l'activité observée, d'apprécier le développement des compétences et d'identifier les points d'appui, les difficultés éventuelles et les axes de progression. Chacune donne lieu à un rapport établi selon le cadrage défini par l'INSPÉ. Pour les fonctionnaires stagiaires, ces rapports constituent notamment des éléments pris en compte par le directeur de l'INSPÉ pour établir l'avis relevant de l'Institut dans le cadre de la procédure de titularisation.

Le caractère « mixte » du tutorat repose ainsi sur la complémentarité des responsabilités de l'INSPÉ et de l'Éducation nationale, et non sur la juxtaposition de deux accompagnements identiques. Il permet d'articuler l'exercice professionnel en responsabilité avec les objectifs et les exigences de la formation universitaire et contribue au suivi institutionnel de la professionnalisation.

Travaux dirigés (TD)

Modalité d'enseignement universitaire fondée sur la mise en activité des étudiants et l'accompagnement de leurs apprentissages par un enseignant ou un formateur. Les travaux dirigés (TD) sont organisés avec des effectifs plus réduits que les cours magistraux, dans la limite de 40 étudiants par groupe à l'Université de Poitiers. Ils permettent d'approfondir, de mobiliser et de mettre en relation les connaissances à travers des exercices, des études de documents ou de situations, des analyses, des productions individuelles ou collectives, des débats ou des résolutions de problèmes.

Dans les formations de l'INSPÉ, les TD constituent une modalité pédagogique essentielle, aussi bien dans les enseignements disciplinaires et didactiques que dans les enseignements transversaux et professionnels. Ils permettent de passer de l'acquisition et de la structuration des connaissances à leur mobilisation, leur mise en relation et leur utilisation dans des situations variées. Ils offrent notamment la possibilité de travailler l'analyse et l'argumentation, de confronter différents points de vue, de résoudre des problèmes, d'expérimenter des démarches et de mettre en relation les connaissances disciplinaires, didactiques, scientifiques, institutionnelles et professionnelles.

Dans cette logique, les TD constituent également l'un des cadres permettant de travailler les situations professionnelles et l'expérience acquise sur le terrain. Ils peuvent ainsi être mobilisés pour l'analyse de pratiques, la préparation des stages ou l'exploitation des situations observées ou vécues lors des retours de stage. Ces activités prennent place parmi les différentes finalités pédagogiques du TD et contribuent à l'articulation entre les contenus de formation et la professionnalisation.

La taille des groupes permet également de diversifier les modalités de travail et de recourir à des activités individuelles, collectives ou organisées en sous-groupes. Le TD constitue ainsi un espace particulièrement adapté à la différenciation pédagogique, en fonction des profils, des acquis et des niveaux d'expérience des étudiants, élèves fonctionnaires ou fonctionnaires stagiaires, mais également des disciplines représentées et des besoins de formation identifiés. Cette souplesse permet au formateur d'ajuster les contenus, les situations proposées et le degré d'accompagnement afin de contribuer progressivement à la construction des connaissances et des compétences attendues.

Dès lors que l'évaluation relève du contrôle continu, la présence et la participation des étudiants constituent une dimension intrinsèque de cette modalité pédagogique. L'assiduité aux TD fait alors l'objet d'un suivi, conformément aux règles applicables à la formation et aux MCCC.

Travaux pratiques (TP)

Modalité d'enseignement universitaire fondée sur la pratique effective, l'expérimentation et la mise en situation des étudiants. À l'Université de Poitiers, les travaux pratiques (TP) sont organisés en groupes de 20 étudiants maximum. Cet effectif réduit est justifié par la nature même des activités proposées, qui nécessitent des conditions matérielles, pédagogiques ou d'encadrement ne permettant pas leur réalisation dans le cadre ordinaire d'un TD.

Les TP placent les étudiants en situation de réaliser effectivement une activité : manipuler des matériels ou des outils, conduire une expérimentation, mettre en œuvre un protocole, utiliser des dispositifs techniques ou numériques, produire et observer des phénomènes, expérimenter une démarche ou réaliser une activité professionnelle simulée. Ils supposent ainsi une implication pratique de chaque étudiant et un accompagnement rapproché par le formateur.

Dans les formations de l'INSPÉ, les TP peuvent être mobilisés dans les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux ou professionnels dès lors que les apprentissages visés nécessitent une mise en pratique qui ne pourrait être conduite dans les mêmes conditions en TD. Ils permettent notamment d'articuler connaissances et savoir-faire, d'éprouver concrètement des démarches ou des dispositifs, d'analyser les effets de leur mise en œuvre et de développer des compétences qui ne peuvent être construites par la seule étude théorique ou l'analyse de situations.

Le petit effectif permet également au formateur d'aller au plus près de l'activité et des besoins des étudiants. Le TP constitue à ce titre un espace privilégié de différenciation pédagogique, permettant d'adapter les situations, les consignes, les modalités de travail et le degré d'accompagnement en fonction des profils, des acquis et des niveaux d'expérience des étudiants, élèves fonctionnaires ou fonctionnaires stagiaires, ainsi que des exigences propres aux formations disciplinaires, didactiques, transversales ou professionnelles concernées. Il favorise l'observation des activités réalisées, les interactions directes avec le formateur, les régulations en cours d'apprentissage et l'analyse de l'activité.

Le TP ne se définit donc pas seulement par un effectif plus réduit que celui d'un TD, mais par la nature spécifique de l'activité pédagogique, qui justifie cet effectif et implique une pratique effective de la part des étudiants ainsi qu'un accompagnement adapté.

Dès lors que l'évaluation relève du contrôle continu, la présence et la participation des étudiants constituent une dimension intrinsèque de cette modalité pédagogique. L'assiduité aux TP fait alors l'objet d'un suivi, conformément aux règles applicables à la formation et aux MCCC.

U

Unité d'enseignement (UE)

L'unité d'enseignement (UE) constitue l'un des principaux niveaux d'organisation pédagogique d'une formation universitaire. Inscrite dans la maquette de formation, elle rassemble un ensemble cohérent d'enseignements concourant à des objectifs de formation identifiés et à l'acquisition de connaissances et de compétences déterminées.

Une UE peut être constituée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC), correspondant à des enseignements ou ensembles d'enseignements plus précisément identifiés. Elle peut associer différentes modalités pédagogiques - cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), pratiques pédagogiques diversifiées (PPD), stages ou autres activités de formation - selon l'organisation prévue par la maquette.

Chaque UE est associée à un nombre déterminé de crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System), système européen de crédits qui permet de quantifier la charge de travail associée aux apprentissages et d'assurer la reconnaissance et la comparabilité des parcours dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Elle fait également l'objet de modalités d'évaluation et de validation définies par les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC). Sa validation contribue à l'acquisition des crédits nécessaires à la validation du semestre, de l'année et, à terme, du diplôme.

Pour le formateur ou la formatrice, intervenir dans une UE suppose de situer son enseignement dans cet ensemble plus large. Les contenus, activités et évaluations qu'il propose doivent être cohérents avec les objectifs de l'UE, les autres EC ou enseignements qui la composent, le plan de formation et les MCCC. Lorsqu'une UE mobilise plusieurs formateurs, leur coordination contribue ainsi à assurer la cohérence et la progressivité des apprentissages ainsi que la lisibilité des attendus pour les étudiants.

V

Vacataire (d'enseignement)

Professionnel ou étudiant avancé (souvent doctorant) recruté pour assurer un volume déterminé d'heures d'enseignement ou d'activités pédagogiques à l'INSPÉ.

Visite de stage

Temps d'observation, d'analyse et d'échange réalisé en situation professionnelle par un formateur de l'INSPÉ auprès d'un fonctionnaire stagiaire (FS) inscrit en M2 M2E ou en M2 MEEF, ou inscrit en DIU.
La visite de stage permet d'observer l'activité professionnelle en contexte, d'engager avec le stagiaire une analyse réflexive de sa pratique, d'identifier les compétences acquises ou en cours de construction et de dégager des axes de progression. Elle contribue ainsi à articuler l'expérience professionnelle, les contenus de la formation universitaire et le développement progressif des compétences attendues.

Pour ces différents publics, la visite de stage s'inscrit dans le dispositif de tutorat mixte, qui associe le référent de stage désigné par l'INSPÉ et le tuteur désigné par l'Éducation nationale. Elle prend ainsi place dans un processus coordonné d'accompagnement et de suivi de la professionnalisation, fondé sur la complémentarité des regards portés sur l'activité du stagiaire.

W

Webex

Outil institutionnel de visioconférence de l'Université de Poitiers utilisé pour les réunions, les enseignements synchrones et les échanges entre les équipes des différents sites.